



Je suis étudiant normand et je souhaite faire ma formation dans une autre région, qui me finance ?

Réponse

La Région Normandie ne finance pas les formations dispensées hors du territoire normand. Si vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi normand, que vous avez réussi un concours de la filière sanitaire et sociale et que vous souhaitez intégrer un organisme de formation hors région Normandie, vous devez contacter la région d'accueil pour connaître leurs critères de prise en charge du coût de formation.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement de ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)